



Mon patron a-t-il le droit de demander les papiers reçus ?

Par **miky**, le **17/09/2012** à **19:29**

Bonjour, Je me suis fait retirer mon permis pour cause d'être positif au cannabis pendant le travail et, de là, mon patron me demande les documents que je recois. Je voudrais savoir s'il en a le droit ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/09/2012** à **23:04**

Bonjour, Si vous avez été contrôlé durant vos heures de service au cours de votre activité professionnelle (chauffeur-livreur par exemple), surtout si le véhicule que vous conduisiez était un véhicule de fonction, cela va entraîner un licenciement pour faute grave d'autant que, durant votre période de suspension administrative ou/et judiciaire, vous serez inapte à conduire tous types de véhicules nécessitant un permis.

Par **miky**, le **18/09/2012** à **08:47**

Bonjour je n'ai pas été licencié ni eu de suspension de travail ils m'ont fait passer sur un autre poste de travail vu que j'étais chauffeur livreur, ils m'ont rétrogradé le temps de récupérer mon permis et de là ils me demandent les photocopies des papiers administratifs pour en faire un dossier (feuilles de rendez-vous administratif et médicales) en a-t-il le droit merci pour la réponse

Par **Tisuisse**, le **18/09/2012** à **08:54**

Réponse : NON, cela reste du domaine de votre dossier pénal personnel et, selon l'entreprise et le poste que vous occupez, seuls le casier judiciaire (volet 3) peut être exigé.
Par contre, votre employeur a le droit, puisque vous êtes chauffeur-livreur, de savoir si votre permis est toujours valide ou non, mais c'est la seule chose pour laquelle il doit être au courant.

Par **miky**, le **18/09/2012** à **23:10**

merci d avoir repondu assez rapidement a mes questions